



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-10-07

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 7 octobre 2014 à 18 h 30, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonatnan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jeannot Gagnon, directeur du développement et de l'aménagement du territoire et greffier suppléant

A1410-175

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

A1410-176

NOMINATION D'UN GREFFIER SUPPLÉANT

Compte tenu de l'absence du greffier et de la greffière adjointe, le conseil d'agglomération procède à la nomination d'un greffier pour rédiger les notes de cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que M. Jeannot Gagnon agisse à titre de greffier suppléant pour la présente séance.

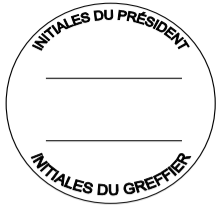
A1410-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un greffier suppléant
3. Adoption de l'ordre du jour



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-10-07

4. Services municipaux
 - 4.1 Réglementation municipale
 - 4.1.1 Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 130 278 \$ relativement à des travaux de construction d'un abri à sel remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
5. Période de question
6. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1410-178

Avis de motion – décrétant des dépenses et un emprunt de 130 278 \$ relativement à des travaux de construction d'un abri à sel remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, Gaétan Richard, donne avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 130 278 \$ relativement à des travaux de construction d'un abri à sel remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

A1410-179

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1410-180

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 45, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Germain Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jeannot Gagnon, greffier suppléant